

## Le regard de Jules et Jan !



« Nous ne pouvons pas toujours changer le monde, mais nous pouvons changer d'idée ». Cette citation d'un psychiatre américain, les compères Jules et Jan la partagent pour l'avoir expérimentée à plusieurs reprises...

Après une année de totale discrétion qui ne les a pas pour autant tenus éloignés du milieu ailé, Jules et Jan ont, lors de leurs échanges de vœux, passé en revue des événements marquants de la trêve hivernale. Et ce, sans pour autant reconstruire la colombophilie, leur fidèle compagne de vie. La défendre, la comprendre, la gratifier d'un regard bienveillant, se montrer très sensibles aux émotions de ses adeptes, accorder de l'attention à ce qui la concerne, adresser si nécessaire des signaux d'alarme avec l'espoir, au terme d'une analyse objective, d'enclencher un processus de régulation dans l'intérêt général... sont les postulats des deux compères recourant au langage vrai.



**Jules.** Tu es certainement d'accord avec moi quand je te dis que l'assemblée générale nationale d'octobre est un moment des plus importants d'une année colombophile. Elle siffle le départ officiel d'un « chantier » dont les lignes directrices sont alors connues.



**Jan.** Tu as raison de le dire. En effet, de par les points de son ordre du jour majoritairement imposés par les statuts RFCB, l'AGN « distille » une première synthèse des travaux de réflexion effectués en amont, notamment par le Comité Sportif National et les entités provinciales. Ces dernières ont effectivement entamé les fondations de leurs campagnes respectives de vitesse et de demi-fond relevant de leurs compétences. L'AGN, menée à son terme, permet de vérifier si les diverses propositions provinciales déjà formulées sont compatibles avec les décisions nationales. L'autorité nationale, en tant qu'ultime maillon décisionnel statutaire, entérine bien plus tard les décisions effectives relatives à la gestion des EP/EPR. Il n'est pas fortuit d'entendre l'adage « c'est le national qui... » dans les débats émaillés de controverses. Le national peut incarner à la fois un sujet de critique et un garde-fou sécuritaire.



**Jules.** Tes propos sont réalistes. Ils cernent le déroulement généralement vécu d'une AGN et son ressenti perçu. (Après un temps de pause) Disposant désormais de recul, je te propose de dégager tes thèmes forts de cette AGN du 23 octobre dernier pour les

analyser ensemble sans concession.



**Jan.** Ta suggestion tombe à pic. Elle permet de dresser un bilan avant le 21 février prochain, date d'une nouvelle AGN. Cette dernière a pour objectif d'apporter, toujours selon les statuts, une touche finale (définitive ?) à la copie de la saison imminente. Tout doit en quelque sorte être réglé au sortir de ce colloque. Mais sait-on jamais ! En cette année électorale, une AGN est encore prévue le 16 mai prochain pour valider entre autres les candidatures déposées au plus tard le 14 février... (Après un temps de silence) Maintenant, c'est à toi de te mouiller en premier, Jules. Dans ta « short list » des thèmes développés de l'AGN du 23 octobre 2024, que puis-je trouver ?



**Jules.** Te connaissant, tu t'attends certainement à ce que je place en premier lieu le point élections. C'est certes tentant car le court et le long terme de la fédération dépend des enseignements tirés du scrutin. Eh bien non, mon très cher ami ! J'épinglerai deux propos entendus, de manière anodine, lors de ladite AGN.



**Jan.** Ca alors ! Tu me scotches. Tu attises ma curiosité. C'est le moins que je m'autorise à te dire. Développe au plus vite tes choix. Je suis très curieux et impatient de les entendre.



**Jules.** (Après un sourire taquin) En premier lieu, je reprends des propos du Conseiller juridique national. Ce dernier, le 23 octobre dernier lors de l'AGN extraordinaire, a réagi. Notamment aux suggestions émises remettant en cause certaines décisions lors de l'entérinement du procès-verbal de la précédente assemblée, Il insista sur la méthodologie de travail. Il affirma qu'« *aucun désir de travailler dans le vide ne peut être perçu durant une assemblée. Si des décisions ont été prises, des devoirs demandés aux EP/EPR et étudiés par le Conseil d'Administration (CA), ils ne peuvent être objets de controverse lors d'un entérinement de procès-verbal.* ». Cela, à mes yeux, s'appelle une remise à l'ordre, un recadrage de la procédure à suivre. Ensuite, en second lieu, les retours systématiques à l'ordre du jour de sujets débattus au préalable pour tenter d'amender des décisions arrêtées sont dénoncés par le président national. L'autorisation de « *filtrer* » ces recours avant de pouvoir les reprendre à l'ordre du jour est désormais une prérogative du Conseil d'Administration (CA). Cela ressemble à un nouveau recadrage de la façon de travailler pour éviter des dispersions induisant des pertes de temps. (Après un bref temps de pause) De ton côté Jan, je suppose que tu vas te focaliser sur les prochaines élections. Rassure-toi, je ne vais pas manquer l'opportunité de donner du crédit à la démocratie.



**Jan.** Je te confirme que les élections m'intéressent au plus haut point. Lors de la dernière AGN extraordinaire les concernant, tu le sais, des avancées dans ce domaine ont été réalisées sans pour autant annihiler les éventuels risques encourus. Je suis en effet partisan, lors d'un scrutin statutaire, de la scission actée entre les volets national et provincial et de la suppression du recours à la notion de secteur judiciaire à l'échelon national. Je suis conscient que des « mandataires sortants » espèrent de la sorte grignoter des voix externes à leur province.



**Jules.** Nous sommes sur la même longueur d'onde. Un mandataire national possède dès lors davantage de sécurité, si je ne me trompe pas.



**Jan.** Un mandataire national ne peut plus être l'objet d'une mention de défiance émanant du niveau provincial, seuls ses pairs nationaux pourront désormais le faire. Le nombre de mandats nationaux à pourvoir, pour les six années, au terme du proche vote individuel, dépendra des nombres de licences par province calculés dans quelques semaines. Pour moi, les candidats qui se présentent exclusivement à l'échelon national manifestent, en agissant de la sorte, le souci et la volonté de prendre de la hauteur en considérant la colombophilie comme un élément fédérateur. Leur objectif est de privilégier le bien-être du pigeon avant tout. (Quelques secondes s'écoulent) Jules, tu n'es pas pour autant autorisé à penser que j'éprouve un quelconque discrédit à l'égard des candidats postulant aux deux niveaux ou au provincial uniquement. Loin de moi cette pensée ! Le temps des copinages où les mandataires provinciaux élus nommaient leurs pairs nationaux est maintenant résolu. La décision finale incombe aux amateurs et rien qu'aux amateurs. C'est très bien. L'objectif louable recherché est atteint. Heureusement par contre que la représentation nationale reste tributaire des licences 2025 par province. Dans tout cas contraire, des tentatives de confisquer le pouvoir pourraient poindre.



**Jules.** Ton raisonnement se défend.



**Jan.** (Après un bref temps d'arrêt) Tu peux toujours me faire remarquer, et tu auras raison, que des accords au sein d'une province peuvent se prendre pour « ventiler » les candidatures aux différents niveaux à des fins d'exploiter la réglementation.



**Jules.** Je me range à ton analyse. En effet, j'attends cependant de voir venir ce qu'il adviendra concrètement lorsque les élus nationaux d'une province, non candidats à la province, sont statutairement versés en excédent dans leur comité provincial. La stratégie prônée de maintenir les arrondissements judiciaires risque alors de connaître quelques soubresauts même si les pouvoirs de ces « *transfuges* » ont été cadrés.



**Jan.** Tu as parfaitement raison Jules de me le souligner. Il faut maintenant espérer que la participation au scrutin soit la plus élevée possible pour apporter de la légitimité aux élus qui auront du pain sur la planche et engageront leur responsabilité face au devenir colombophile à très court terme. (Jan esquisse une mimique) Jules, il est plus que temps d'évoquer la copie sportive de l'AGN du 23 octobre. Je suis impatient de connaître ta position. Dis-moi d'entrée de jeu si tu sors de ta poche un carton vert, orange ou rouge, si tu octroies ou non un satisfecit.



**Jules.** Je ne vais pas répondre à tes questions pour la simple raison qu'une AGN, comme tu l'as dit, est prévue le 21 février et traitera ce volet sportif pour en donner en principe une version définitive. Je ne me débène pas, je fais tout simplement preuve de prudence au souvenir des revirements enregistrés. Remémore-toi Jan ! Le CSN a arrêté un programme national, ce qui relève de ses prérogatives. L'AGN, appliquant ses compétences, y a ensuite apporté des amendements en supprimant entre autres les deux Valence nationaux de la

ligne du Rhône au profit d'interprovinciaux suite à une demande flandrienne... (Après un profond soupir) Lors de l'AG de l'EPR Hainaut-Brabant wallon, le président du CSN lance, sous forme de scoop, le retour des deux Valence nationaux dont un sera en principe ouvert aux yearlings. Tu comprends donc pourquoi mon attente est justifiée car, en cette période d'élections, tout et son contraire peuvent subvenir.



**Jan.** Tu sais Jules, la parité du CSN n'existe pas à l'échelon de l'AGN nationale, Il faut s'en faire une raison... (Après un haussement des épaules) J'épingle avant tout, dans le volet sportif, le remplacement du terme « localité » par celui de « commune partielle » dans des articles du RSN et notamment dans l'article 36. Cette modification engendre des répercussions au niveau des zones de participation. Mais une clarification est de la sorte apportée. Par ailleurs, le calendrier national est raboté. En grand demi-fond national, 11 dates sont retenues contre 13 en 2024. L'itinéraire final des épreuves nationales ou non de cette spécificité sera-t-il pour autant réellement allégé ? Rassure-toi, tu peux être certain que des (inters) provinciaux seront programmés aux dates libres. En fond national, suite entre autres au sort accordé aux deux Valence, 6 rendez-vous ont été fixés contre 10 en 2024. Il faut attendre le sort définitif réservé aux Valence avant de se prononcer. Mais un souci d'alléger la compétition nationale pointe le bout du nez. De quoi ne pas déplaire au Bien-être animal. L'itinéraire international de grand fond est reconduit sauf si, ce mercredi 29 janvier, des modifications y sont apportées lors de la réunion rassemblant les pays participants, les organisateurs internationaux et les convoyeurs.



**Jules.** J'ajoute à ton analyse que Bourges et Argenton monopolisent l'itinéraire de grand demi-fond national. La Souterraine, à une seule reprise, rompt la monotonie que certains pourraient percevoir. Je suis évidemment curieux de connaître le succès qui sera rencontré par le concours franco-belge sur Brest qui concurrence Cahors.



**Jan.** On ne peut faire sans en parler Jules. Le demi-fond est bel et bien arrimé aux deux jours de panier. Ce qui inquiète, et je le comprends, le Hainaut occidental en nette perte de vitesse dans cette discipline. Il est compréhensible que le faible kilométrage de vol du demi-fond dans cette région correspond parfois au kilométrage de vol en vitesse pour d'autres régions. Je me demande sincèrement si la tendance à la baisse enregistrée en 2024 se poursuivra ou non dans les prochains mois. Des sociétés voire des ententes organisatrices risquent de manquer à l'appel. Ce n'est pas le moment propice pour perdre des plumes en colombophilie. Il faut oser le proclamer.



**Jules.** Dois-je te rappeler que nos colombiers sont situés, relativement à faible distance de part et d'autre d'une frontière provinciale ? Et que, de ce fait, nous avons pu participer aux mêmes concours ce qui nous permettait de nous revoir... et de parler évidemment pigeon en toute quiétude. Cela pourrait bien changer.



**Jan.** Oui, je le sais et je le crains. Tout dépend des accords relatifs à la reprise autorisée de localités partielles dans des entités provinciales limitrophes. Je n'ai pas pour l'heure entendu de suite donnée à l'intervention d'un de tes mandataires provinciaux hennuyers laissant entrevoir une plausible issue favorable. Une promesse ne se réalise pas toujours, il faut s'en faire raison.



**Jules.** Tout protectionnisme décrété se révèle souvent un facteur de mauvais augure, de récession à endiguer. Mais loin de moi l'idée de se décourager... (Avec un sourire malicieux) Il est temps de mettre un terme à notre discussion et de prendre le verre de l'amitié.



**Jan.** Il sera d'autant plus apprécié si tu l'offres ! Sans rancune Jules. Tu m'as déjà souvent fait le coup.

A bientôt... peut-être !